

Anna Pallud, UNESCO, Venezuela

Assemblée générale des Nations Unies

Thème : L'éducation pour tous

L'Assemblée générale,

Rappelant les principes et objectifs de la Charte des Nations Unies, notamment la promotion du développement social, de la paix et des droits de l'homme,

Réaffirmant le droit universel à l'éducation tel qu'énoncé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels,

Rappelant également l'Objectif de développement durable n°4 de l'Agenda 2030, visant à assurer une éducation inclusive, équitable et de qualité pour tous,

Rappelant en outre la Conférence mondiale sur l'éducation tenue à Dakar en 2000, qui a défini plusieurs priorités essentielles, notamment la protection de l'éducation de la petite enfance, l'accès universel à l'enseignement primaire gratuit et obligatoire, la réponse aux besoins éducatifs des jeunes et des adultes, l'amélioration du taux d'alphabétisation, l'élimination des disparités entre les sexes et l'amélioration générale de la qualité de l'éducation,

Prenant en compte le contexte géopolitique, économique et social mondial actuel, marqué dans certaines régions par des crises prolongées affectant les services publics essentiels, y compris l'éducation,

Reconnaissant les efforts déjà entrepris par plusieurs États membres afin de promouvoir l'accès à l'éducation, notamment par la mise en place de programmes éducatifs gratuits, de programmes de lutte contre l'analphabétisme et d'initiatives favorisant l'accès à l'enseignement secondaire et supérieur,

Notant avec préoccupation que, malgré ces efforts, de nombreux systèmes éducatifs dans le monde continuent de faire face à des défis majeurs tels que le manque de financement, l'exode des enseignants, la détérioration des infrastructures scolaires et les inégalités d'accès à l'éducation,

Consciente que l'éducation constitue un pilier fondamental pour la stabilité politique, la cohésion sociale et le développement durable des sociétés,

Saluant les initiatives mises en place par les États membres visant à garantir une éducation gratuite, inclusive et accessible à tous ;

Encourageant les gouvernements à poursuivre et à approfondir les réformes éducatives, notamment par l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des enseignants ainsi que par la mise en place de politiques visant à réduire l'abandon scolaire ;

Invitant les États membres à renforcer les programmes de lutte contre l'analphabétisme et à promouvoir l'égalité d'accès à l'éducation pour toutes les catégories de la population, notamment les femmes et les groupes vulnérables ;

Appelant au renforcement de la coopération internationale et au dialogue constructif entre les acteurs nationaux et internationaux afin d'assurer la durabilité des politiques éducatives, indépendamment des tensions politiques.